

Hopfenweg 21 PF/CP 5775 CH-3001 Bern T 031 370 21 11 info@travailsuisse.ch www.travailsuisse.ch

DETEC
Madame Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale et
Cheffe du Département
Palais fédéral
3003 Berne

Courriel: finanzierung@bav.admin.ch

Berne, le 6 septembre 2021

Deuxième paquet de mesures de soutien pour les transports publics dans la crise du Covid-19. Consultation

Madame la Conseillère fédérale, Madame, Monsieur,

La pandémie du Covid-19 a d'importantes répercussions sur les transports publics (TP). Alors que le niveau de demande en TP n'a toujours pas atteint le niveau d'avant crise, la desserte a été assurée en tout lieu et en tout temps. Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, constate que la pandémie de Covid-19 a encore une fois montré la nécessité d'une infrastructure ferroviaire forte et de qualité même en période d'incertitude et de marasme économique. C'est pour cette raison qu'il est essentiel que la Confédération investisse dans cette infrastructure ainsi que pour les employé-e-s et leur perfectionnement professionnel. C'est aussi ainsi que l'on parviendra ä atteindre les objectifs climatiques car l'usage des TP est la pierre angulaire d'une économie du transport sans émissions de CO2.

Travail. Suisse salue le fait que le Conseil fédéral présente rapidement un deuxième paquet de mesures (qui demande encore certains compléments, voir ci-dessous) pour le soutien des TP dans la crise du Covid-19. Cependant, nous regrettons que la base légale permettant de continuer le soutien financier aux transports publics (transport de voyageurs et de marchandises) ne soit prévue que pour 2021. Il faut adapter cette base légale pour garantir un soutien jusqu'à ce que la demande en TP ait atteint le niveau d'avant crise. Selon les prévisions, ce niveau ne devrait pas être atteint avant 2024.

Ci-dessous, Travail.Suisse prend position sur les différents moyens de transports soutenus par ce deuxième paquet :

• Transport régional de voyageurs : Travail. Suisse soutient la base légale explicite pour continuer la compensation des déficits (malheureusement seulement pour 2021, voir commentaire plus haut) au lieu d'opter pour une modification des offres et un nouveau calcul

des revenus. Cela aurait eu un impact important sur les entreprises de transports publics au niveau administratif et au niveau de l'exploitation.

- Transport local et transport touristique: Travail. Suisse salue le prolongement des mesures de soutien au trafic local et au trafic touristique. Travail. Suisse note que les remontées mécaniques souffrent elles aussi de la crise du Covid-19 et devraient donc aussi avoir le soutien du Conseil fédéral. Il faut donc ici suivre la volonté du Parlement et prolonger ces mesures de soutien au moins jusqu'à fin 2021. Les motions 21.3459 et 21.3593 le demandent: « Pour le trafic local et le trafic touristique, les règles définies pour l'année 2020 dans la loi urgente sur le soutien des transports publics durant la crise du Covid-19 (20.055) doivent être étendues à toute l'année 2021 dans une teneur si possible identique. » L'art. 28a, al. 2 lettre a sur le transport touristique doit donc être modifié pour compenser les pertes de recettes jusqu'à fin 2021.
- Transport de marchandises : la base légale pour le soutien aux entreprises concernées a déjà été développée avec le premier paquet de mesures. Travail. Suisse demande que les dispositions correspondantes de l'art. 9a de la Loi sur le transport de marchandises (LTM) ainsi que l'art. 8 de la loi sur le transfert du trafic de marchandises soient prolongées pour l'année 2021. De façon générale, il faut que les entreprises de fret ferroviaire restent libres de fixer leurs prix.
- Transport grandes lignes: La situation financière des CFF s'est fortement détériorée. Les motions 21.3459 et 21.3593 qui ont été largement acceptées au Parlement demandent explicitement que l'on accorde un soutien spécifique au trafic grandes lignes: c'est pourquoi il est urgent d'examiner un soutien ad hoc. ». Travail.Suisse regrette que ce deuxième paquet de mesures ne contienne pas de soutien spécifique au transport grandes lignes, alors que celui-ci est très important pour l'offre de service public et central pour les autres formes de transport (régional, local). Il est indiqué dans le rapport que le Conseil fédéral analysera d'éventuelles mesures détachées du présent paquet. Il faut également ici respecter la volonté du Parlement et accorder un soutien direct au trafic grandes lignes pour 2021. Par exemple, les CFF ne devraient, au minimum, pas avoir à payer la contribution de couverture. Dans un deuxième temps, si des mesures sont fixées par le groupe de travail interdépartemental, il faut que les syndicats puissent exprimer leur avis à ce sujet.
- Travail.Suisse salue le fait que ce deuxième paquet de mesures de soutien aux TP prévoit globalement l'interdiction de verser des dividendes pour les ET qui reçoivent un soutien financier.

Enfin, Travail.Suisse demande que la pression financière mises sur les ET ne soit pas répercutée sur le personnel. Cette année, des programmes d'économie aux CFF et à CFF Cargo ont eu des répercussions négatives sur certaines mesures salariales, ce que Travail.Suisse regrette fortement. Sans le personnel, la desserte de base n'aurait pas été possible durant la pandémie. Pour le trafic régional de voyageurs, le Conseil fédéral écrit explicitement : « (…) il devrait être possible de couvrir les déficits du TRV également pour l'année 2021, pour autant que les entreprises continuent leurs efforts de maîtrise des coûts et de recherche d'économies » (p. 10 du rapport). Travail.Suisse demande que le personnel ne soit pas victime de nouvelles mesures d'économie. En devant

dissoudre leurs réserves, les ET sont soumises à une pression financière importante. Cela ne doit pas se répercuter sur les employé-e-s. Au contraire, dans une période où la démographie (départ à la retraite des baby-boomers) et le manque de personnel qualifié (secteur IT, personnel technique dans les ateliers, conducteurs et conductrices de trains, assistants et assistantes clientèle) posent des défis importants au secteur des TP, il est indispensable de mettre le personnel au centre. Les nouvelles exigences liées au développement des métiers et à la numérisation demandent des investissements dans les qualifications des employé-e-s et des formations adéquates. Le maintien de bonnes conditions de travail est un élément essentiel pour pouvoir surmonter les défis à venir.

En vous remerciant par avance de réserver un bon accueil à notre réponse, nous vous adressons, Madame la Conseillère fédérale, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Adrian Wüthrich, président de Travail. Suisse

L. Wuth

Denis Torche, responsable du dossier service public